# L'agglo. Saint-Dié & Vosqes

### **ARRETE N°49 /2019**

## METTANT FIN AUX FONCTIONS DE REGISSEUR D'AVANCES AUPRES DE L'AIRE DE GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE

# SITE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n°2017/01/06 en date du 02 janvier 2017 autorisant le Président à créer des régies comptables en application de l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu l'arrêté 51/2018 du 13 juillet 2018, constituant une régie d'avances pour l'aire de grands passages à compter du 14 juillet 2018,

Vu l'arrêté 52bis/2018 du 13 juillet 2018 portant nomination du régisseur titulaire et de son suppléant pour la régie d'avances de l'aire de grands passages des gens du voyage,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 05 juin 2019.

REÇU LE:

1 8 JUIN 2019

SOUS-PREFECTURE de SAINT-DIÉ des VOSGES

# **ARRÊTE:**

<u>Article 1</u>: Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas FRERE en qualité de régisseur d'avances auprès de l'aire de grands passages des gens du voyage de Saint Dié Des Vosges à compter du 10 septembre 2018

<u>Article 2</u>: Il est mis fin aux fonctions de M. Gérard HELLE, mandataire suppléant à compter du 10 septembre 2018.

<u>Article 3</u>: L'arrêté 51/2018 du 13 juillet 2018 portant nomination du régisseur titulaire et de son suppléant pour la régie d'avances de l'aire de grands passages des gens du voyage est abrogé à compter du 10 septembre 2018.

Article 4: Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

<u>Article 5</u>: Le président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Saint-Dié-des-Vosges-Gestion Public Local, sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté et dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges, au régisseur et au mandataire suppléant.

Saint-Die-des-Vosges, le 06 juin 2019,

Le Président,

David VALENCE

Paration de Company de

Vu pour acceptation, Nicolas FRERE Régisseur titulaire Vu pour acceptation, Gérard HELLE Mandataire suppléant

Helle